

DOSSIER D'INSCRIPTION ENFANCE

NOS EQUIPEMENTS



Vallet Animation

11 Boulevard Stéphane Pusterle
44330 VALLET
Tél. 02 40 36 24 84
Mail : vallet.secretariat@utno.ifac.asso.fr
Directrice : Christelle BOUDAREL

Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00
(fermé le mardi et le vendredi après-midi)

PÔLE PETITE ENFANCE Multi Accueil (3 mois à 3 ans révolus)



La Maison des Doudous

2 rue Saint-Michel
44330 VALLET
Tél. 02 40 31 11 68

Les p'tites Canailles

3 rue Saint-Louis
44330 VALLET
Tél. 02 40 36 62 43

Mail : vallet.multiaccueil@utno.ifac.asso.fr
Responsable : Valérie PARADELO

PÔLE ENFANCE (enfants de 3 à 11 ans)

L'accueil de loisirs

9 Boulevard Evariste Dejoie
44330 VALLET
Tél. 02 40 85 01 33
Mail : vallet.enfance@utno.ifac.asso.fr

L'accueil périscolaire (pour l'école Paul Eluard)

9 Boulevard Evariste Dejoie
44330 VALLET
Tél. 02 40 33 77 09
Mail : vallet.periscolaire@utno.ifac.asso.fr

Responsable : Céline PEAN LOISELEUR

PÔLE JEUNESSE (11 à 17 ans révolus)

11 Boulevard Stéphane Pusterle
44330 VALLET
Tél. : 02.40.36.25.55

Jaouad KADDOUH : Axe Loisirs

Tél. : 07.62.26.20.80
Mail : vallet.jeunesse.loisirs@utno.ifac.asso.fr

Pierre GAUVIN : Axe Citoyenneté

Tél. : 07 62 26 15 48
Mail : vallet.actions-citoyennes@utno.ifac.asso.fr

www.ifac.asso.fr

Vallet Animation - 11 Boulevard Stéphane Pusterle - 44330 VALLET
Tél. 02 40 36 24 84 - Mail : vallet.secretariat@utno.ifac.asso.fr

L'ÉQUIPE D'ANIMATION

PÔLE ADMINISTRATIF

Directrice : Christelle BOUDAREL

Responsable administrative : Olga RODRIGUES

PÔLE PETITE ENFANCE Multi accueil (3 mois à 3 ans révolus)

Responsable : Valérie PARADELO

Adjointe : Anne-Cécile GUERRY-GAUTREAU

La Maison des Doudous

Educatrices de jeunes enfants : Anne-Cécile GUERRY-GAUTREAU

Auxiliaires puériculture : Nathalie BOLTEAU, Séverine CHARON,

Animatrice : Elena GASNIER, Lucie

GALERNEAU, Géraldine VIEULOUP

Agent de service (entretien et cuisine) :

Lydie ENGUERRAND

Les p'tites Canailles

Educatrice de jeunes enfants : Aurélie NEEL

Auxiliaires puériculture : Manuella GOUANVIC, Myriam FLEURANCE

Animatrice : Elodie LOZOUET, Marie GUERIN

Agent de service (entretien et service) :

Stéphanie PENEAU

PÔLE ENFANCE (enfants de 3 à 11 ans)

Responsable : Céline PEAN LOISELEUR

Adjoint Pédagogique : Benoit MAGNIN

L'équipe de l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs

Animateurs : Lucie DUPOIRON, Estelle LAMBERT, Mélanie DUVAL, Dominique GAUTREAU, Patricia GRAVOUIL, Aline LE DU, Eliane MERAND, Florian BRETON, Pauline NAULEAU, Ysoline BUREAU, Ludivine GUYADER, Morgan CHABANIS.

Agents d'entretien : Dominique GAUTREAU, Saadia RICHARD

PÔLE JEUNESSE (11 à 17 ans révolus)

Axe Loisirs : Jaouad KADDOUH

Axe Citoyenneté : Pierre GAUVIN

Animateur : Aurélien CARITE



DOSSIER D'INSCRIPTION ENFANCE

Accueil périscolaire / Accueil de loisirs

Modalités d'inscription

L'inscription est obligatoire, elle permet l'accès des familles à toutes les structures de la ville : le Multi accueil, l'accueil périscolaire, l'accueil de loisirs 3- 11 ans, le Pôle Jeunesse (11 – 17 ans).

Afin de bénéficier d'un ou des services accueil périscolaire, accueil de loisirs, merci de nous fournir (selon la réglementation en vigueur) :

- ↪ Le dossier d'inscription complet et signé : fiche individuelle enfant, fiche famille, fiche sanitaire de liaison,
- ↪ Les autorisations et attestations parentales signées,
- ↪ La copie des vaccins de l'enfant,
- ↪ L'attestation MDPH pour les enfants porteurs de handicap
- ↪ Une attestation de responsabilité civile individuelle accident,
- ↪ La copie d'un document précisant votre numéro d'allocataire CAF 44 ou MSA,
- ↪ La copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition de l'année N-2 (pour les 2 parents **n'ayant pas de quotient familial CAF ou MSA**)
- ↪ Le mandat de prélèvement SEPA dûment rempli, daté et signé ainsi qu'un relevé d'identité bancaire ou postal en cas de paiement des activités par prélèvement automatique.



TARIFS 2020-2021

1. Accueil périscolaire

QF	Tarif à la 1/2 heure Valletais	Tarif à la 1/2 heure Hors Valletais
inférieur à 400	0,33 €	0,43 €
de 400 à 699	0,54 €	0,70 €
de 700 à 899	1,06 €	1,38 €
de 900 à 1099	1,52 €	1,97 €
de 1100 à 1199	1,62 €	2,10 €
de 1200 à 1399	1,72 €	2,23 €
de 1400 à 1699	1,82 €	2,36 €
de 1700 à 1999	1,87 €	2,43 €
plus de 2000	1,97 €	2,56 €

- Le coût du goûter est inclus dans le tarif

- Pour les autres communes : une majoration de +30% s'applique sur les tarifs pour les familles domiciliées hors Vallet **sauf pour les familles dont l'enfant est en « garde alternée » et dont l'un des deux parents est domicilié à Vallet**



2. Accueil périscolaire mercredi

QF	Journée complète 7h30-18h45	1/2 Journée sans repas 7h30-11h45 ou 13h00-18h45	1/2 Journée avec repas 7h30-13h00 ou 11h45-18h45
inférieur à 400	7,29 €	3,85 €	5,83 €
de 400 à 699	8,94 €	4,77 €	7,30 €
de 700 à 899	13,82 €	7,23 €	10,16 €
de 900 à 1099	19,21 €	9,95 €	11,99 €
de 1100 à 1199	20,88 €	10,78 €	14,41 €
de 1200 à 1399	21,74 €	11,46 €	15,22 €
de 1400 à 1699	22,53 €	11,81 €	15,85 €
de 1700 à 1999	23,25 €	12,30 €	16,80 €
plus de 2000	25,00 €	13,18 €	17,88 €

Pour les autres communes : une majoration de +30% s'applique sur les tarifs pour familles domiciliées hors Vallet **sauf pour les familles dont l'enfant est en « garde alternée » et dont l'un des deux parents est domicilié à Vallet.**

3. Accueil de loisirs vacances

QF	Journée complète 8h00-18h30	1/2 Journée sans repas 8h00-11h45 ou 13h00-18h30	1/2 Journée avec repas 8h00-13h00 ou 11h45-18h30
inférieur à 400	7,86 €	3,96 €	6,29 €
de 400 à 699	9,22 €	4,59 €	7,34 €
de 700 à 899	13,37 €	6,77 €	10,73 €
de 900 à 1099	18,39 €	9,22 €	14,70 €
de 1100 à 1199	20,19 €	9,99 €	15,78 €
de 1200 à 1399	20,77 €	10,53 €	16,62 €
de 1400 à 1699	21,39 €	10,72 €	16,97 €
de 1700 à 1999	22,15 €	11,04 €	17,63 €
plus de 2000	23,96 €	11,86 €	19,14 €

- Pour les autres communes : une majoration de +30% s'applique sur les tarifs pour les familles domiciliées hors Vallet **sauf pour les deux premières semaines d'Août.**
- **Pas de majoration** de 30% pour les familles dont l'enfant est en « garde alternée » et dont l'un des deux parents est domicilié à Vallet.



REGLEMENT INTERIEUR DU POLE ENFANCE

Accueil périscolaire / Accueil de loisirs

ARTICLE 1 : PRESENTATION ET HORAIRES DES ACTIVITES

→ **L'accueil périscolaire :**

L'accueil périscolaire concerne les enfants scolarisés au sein du groupe scolaire Paul Eluard de Vallet. Le fonctionnement est coordonné par la directrice du Pôle Enfance sous l'autorité hiérarchique de la Directrice de Vallet Animation

Le dispositif pour l'accueil périscolaire repose sur trois principes :

- Répondre aux besoins des parents pour l'accompagnement des enfants (en fonction des places disponibles).*
- Une tarification en fonction du quotient familial et des heures consommées*
- Le fonctionnement de l'accueil périscolaire est coordonné par le projet pédagogique du pôle Enfance réalisé par la directrice et l'équipe d'animation. La directrice tient à disposition des usagers le projet pédagogique.*

L'accueil périscolaire est ouvert le matin et le soir durant les jours de classe. Après l'accueil du matin, les enfants sont emmenés dans les classes pour les maternelles et dans la cour pour les primaires.

Des animations sont également mises en place durant la pause méridienne à l'école élémentaire Paul Eluard durant les jours d'école. L'accès à ces animations est gratuit pour les enfants demi-pensionnaires.

Horaires : Accueil périscolaire (période scolaire) :

↻ **Matin : de 7h30 à 8h30**

↻ **Soir : de 16h30 à 18h45**

→ **L'accueil de loisirs (mercredi et vacances scolaires) :**

L'Accueil de Loisirs est une structure de loisirs qui accueille les enfants scolarisés en école primaire et maternelle. Il est géré par l'Ifac dans le cadre de la Délégation de Service Public (D.S.P) signée avec la municipalité. Cette structure est ouverte à toutes les familles.

La directrice du pôle Enfance est garante du bon fonctionnement de la structure, en application de la législation en vigueur, des orientations éducatives de l'Ifac et de la ville de Vallet et du projet pédagogique du pôle Enfance.

✚ **Horaires du Mercredi : de 7h30 à 18h45**

Trois possibilités d'inscription sont proposées :

- En journée avec repas : de 7h30 à 18h45
- En demi-journée sans repas : de 7h30 à 11h45 ou de 13h00 à 18h45



- En demi-journée avec repas : 7h30 à 13h00 ou de 11h45 à 18h45

L'arrivée s'effectue obligatoirement entre 7h30 et 9h00 et le départ obligatoirement entre 17h et 18h45. En dehors de ces horaires, la porte du pôle Enfance sera fermée pour des raisons de sécurité.

Vacances scolaires (fermé une semaine à Noël) :

- Journée complète avec repas : de 8h00 à 18h30
- Demi-journée sans repas : de 8h00 à 11h45 ou de 13h00 à 18h30
- Demi-journée avec repas : de 8h00 à 13h00 ou de 11h45 à 18h30

Les jours de sortie, des horaires spécifiques seront précisés sur le programme d'animation et l'enfant inscrit a l'obligation d'être présent sur toute la sortie.

L'arrivée s'effectue obligatoirement entre 8h et 9h30 et le départ obligatoirement entre 17h et 18h30. En dehors de ces horaires, la porte du pôle Enfance sera fermée pour des raisons de sécurité.

→ Retards :

Il est demandé aux parents de respecter les heures d'arrivée et heures de départ de leur(s) enfant(s) sauf cas de force majeure en prévenant à l'avance.

*En cas de retard répété (3 retards) après la fermeture du pôle enfance, il sera pris contact avec la famille et une **somme forfaitaire de 5€ par enfant sera facturée aux parents**. Par ailleurs, après fermeture et sans nouvelles d'un des responsables de l'enfant, le responsable de la structure avertira la directrice de Vallet Animation qui remettra l'enfant sous l'autorité de l'état (gendarmerie).*

→ Fermeture :

Les bureaux de Vallet Animation et l'ensemble des pôles (Petite Enfance, Enfance et Jeunesse) sont fermés les jours fériés et une semaine lors des vacances de fin d'année.

ARTICLE 2 : RESERVATION – INSCRIPTION

Le dossier d'inscription est disponible sur les lieux d'accueil (formulaires) et téléchargeables sur notre site internet. Le dossier d'inscription est individuel et doit être remis directement au Directeur du pôle Enfance accompagné de tous les documents demandés.

Les familles à jour de leur dossier administratif peuvent effectuer leur réservation via le portail familles ou en contactant directement le directeur du centre.

→ L'Accueil périscolaire

Les inscriptions se font sur rendez-vous, au service périscolaire, 9 Boulevard Dejoie aux heures d'ouverture du bureau : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h00 et de 16h à 18h45 pendant le temps scolaire. Téléphone 02 40 33 77 09



Un dossier d'inscription complet doit être rempli par la famille avant l'admission de l'enfant. Lors de l'inscription de leurs enfants, les parents s'engagent à souscrire et signer le présent règlement intérieur.

Les réservations sont réalisées auprès du service d'accueil périscolaire :

- Sur place ou par téléphone au 02.40.33.77.09 les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12H00 et de 16h15 à 18h45. (Pas de possibilité de laisser un message téléphonique).
- Par messagerie électronique à vallet.periscolaire@utno.ifac.asso.fr.
- Via le portail familles

La réservation est obligatoire : les inscriptions s'effectuent 48 heures à l'avance. Au-delà de ce délai, l'inscription sera effective sous réserve des places disponibles et du taux d'encadrement réglementaire.

Les annulations effectuées dans un délai inférieur à 48 heures avant la date prévue de la présence de l'enfant et les absences, seront facturées, sauf sur présentation d'un justificatif (hospitalisation, maladie, cas de force majeure). Toutes les absences non justifiées ou pour non-respect du délai d'annulation seront facturées sur la totalité de la tranche horaire de 7h30 à 8h30 et/ou de 16h30 à 18h45.

→ **Accueil de loisirs :**

Les réservations se font à la journée avec repas ou à la demi-journée avec ou sans repas.

Les réservations à la journée sont prioritaires jusqu'à la date de retour des inscriptions.

Les réservations peuvent également se faire directement à l'accueil de loisirs, pour les familles ne possédant pas internet, aux heures d'ouverture du bureau hors vacances scolaires : les mardis de 15h30 à 18h30, les mercredis de 9h à 18h30 et les jeudis de 15h30 à 18h30.

La réservation est obligatoire pour chaque période (trimestre, mois ou quinzaine), les inscriptions s'effectuent au moins 10 jours à l'avance pour les vacances scolaires et jusqu'au lundi midi pour le mercredi via le portail familles ou auprès du directeur du pôle Enfance.

Concernant les vacances scolaires, les réservations sur le portail familles peuvent se faire après chaque période de vacances scolaires.

La priorité est donnée aux enfants de Vallet.

Passée la date de clôture des inscriptions, une liste d'attente est ouverte pendant 5 jours ouvrables, durant lesquels la directrice du pôle enfance validera les demandes en fonction des capacités d'accueil et d'encadrement. Dans tous les cas, le responsable légal sera informé de la décision.

Les inscriptions sont fermes et définitives. La facture sera envoyée par courrier ou par mail en début du mois suivant.



Aucun remboursement n'est possible sauf si :

- Les journées ou ½ journées d'absences sont justifiées par un certificat médical original ou circonstance exceptionnelle dûment **justifiée transmise dans un délai de 10 jours au service administratif de Vallet Animation, au-delà les journées seront perdues**
- Elles feront l'objet d'un remboursement :
 - o Par un avoir sur la facture suivante
 - o Par la régularisation reportée sur le prélèvement suivant dans le cadre du prélèvement automatique.
 - o

Les enfants constatés présents, alors que le responsable légal n'a pas effectué l'inscription ne pourront être admis pour des raisons réglementaires. Les enfants seront automatiquement transférés dans le bureau de la direction du pôle Enfance où le responsable légal sera tenu de venir chercher l'enfant dans les plus brefs délais.

Les absences, faute de justificatifs (certificat médical pour l'enfant, certificat de perte d'emploi d'un des parents ou de décès d'un membre de la famille), **sont facturées si non prévenues avant la date prévue de présence de l'enfant :**

- Le vendredi pour les mercredis,
- 8 jours pour les petites vacances
- 15 jours pour l'été.

→ Activités extérieures de l'enfant :

Les enfants ayant des activités extérieures, le mercredi hors vacances, sont autorisés à partir **seuls mais ne sont pas autorisés à revenir au pôle Enfance pour des raisons de responsabilités**. En effet la responsabilité de Vallet Animation n'est plus engagée au départ de l'enfant. Le départ de l'enfant est autorisé sous réserve que les parents aient fourni une décharge de responsabilité concernant le temps où il est en dehors du centre. Cette possibilité concerne les enfants de CM1 et plus. En deçà, les enfants devront être récupérés par un adulte désigné par les parents.

Il est à noter que si votre enfant s'absente pour des activités extérieures, la journée ou demi-journée selon la période, vous sera facturée.

Par contre, l'enfant qui s'absente pour un rendez-vous médical (dentiste, orthophoniste, ophtalmologiste, etc) pourra revenir finir sa journée à l'accueil de loisirs avec l'autorisation du directeur du pôle enfance ou de son adjointe.

ARTICLE 3 : TARIFICATION ET FACTURATION

→ Tarification :

Le quotient familial détermine le tarif qui est appliqué à la famille. Il est calculé d'après les



ressources annuelles perçues par le foyer. Il est basé sur le mode de calcul de la Caisse d'Allocations Familiales.

Le tarif comprend : le repas du midi et le goûter (selon la formule), les activités, les sorties, l'encadrement pédagogique, les assurances.

Tout changement de situation ou d'avis (n° téléphone fixe, portable, adresse, employeur, naissance, séparation...) doit être communiqué au secrétariat Vallet Animation dans les meilleurs délais. **Les modifications entraînant des changements de quotient familial et/ou tarif horaire seront prises en compte à réception des documents, sans rétroactivité.**

L'association se réserve le droit d'effectuer une vérification de chaque quotient familial au moyen du CDAP. Les écarts entre l'attestation et le quotient familial apparaissant sur CDAP peuvent engendrer une régulation au niveau de la facturation.

→ Facturation :

Chaque mois, une facture rassemblant l'ensemble des jours de présence est envoyée par courrier ou par mail dans la première quinzaine qui suit le mois écoulé.

Les factures doivent être réglées tous les mois, à la date d'échéance fixée.

Les familles qui règlent après la date d'échéance reçoivent automatiquement une relance de facture et s'exposent à une mise en recouvrement immédiate par le service contentieux et d'un refus d'accès aux activités.

Pour l'accueil de loisirs de juillet et août ainsi que les séjours un acompte de 30% sera demandé dès l'inscription aux activités.

→ Modalités de paiement :

Les factures sont payables par : prélèvement SEPA, chèque et espèce.

L'établissement accepte les chèques CESU uniquement pour l'accueil périscolaire et les chèques vacances (ANCV), les bons loisirs de la CAF et les participations des Comités d'Entreprises, uniquement pour les vacances scolaires.

→ Réclamation :

Toute contestation portant sur une facture doit être émise dans un délai de 8 jours, après réception, auprès de Vallet Animation. Elle devra être transmise par courrier ou par mail à Vallet Animation et fera l'objet d'une réponse écrite après vérification des informations.

→ Attestation :

Les attestations à destination des Comités d'Entreprises ne sont délivrées que sur demande et lorsque les factures sont intégralement soldées.

Vallet Animation peut délivrer un justificatif fiscal à la demande des familles.



ARTICLE 4 : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

→ Assurances :

Selon l'obligation d'assurance, l'association informe les responsables légaux des enfants mineurs de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance supplémentaire de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités auxquelles ils participent.

→ Responsabilités médicales :

Tout enfant admis sur les structures d'animation doit être à jour de ses vaccinations. Si l'enfant n'a pas été vacciné du fait d'une contre-indication, une attestation médicale doit être fournie.

Aucun enfant ne sera accueilli en cas de maladie virale contagieuse ou de forte fièvre constatée à son arrivée. Le responsable de l'accueil informe la famille sans délai de toutes difficultés de santé constatées. Aucun médicament ne doit être laissé en possession d'un enfant. Le responsable peut administrer un traitement sur délivrance d'une ordonnance du médecin et autorisation de la famille. Pour les enfants sujets à allergies, leur accueil sera possible sous réserve de la compatibilité avec la vie du centre et concertation avec la famille et le médecin traitant.

En cas d'urgence ou d'accident grave, le responsable, ou par délégation, les encadrants feront appel sans délai aux services d'urgence (SAMU ou pompier). Le responsable informe ensuite la famille et son responsable hiérarchique.

→ Responsabilités autres :

*Un enfant âgé entre 3 et 10 ans **doit être accompagné et récupéré par son parent** ou par une personne âgée de plus de 12 ans autorisée par la famille.*

*Un enfant âgé de plus de 10 ans **peut arriver seul s'il est autorisé par son parent** mais **il doit être obligatoirement récupéré par son parent** ou par une personne âgée de plus de 12 ans autorisée par la famille.*

Vallet Animation ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte, de vol ou même de détérioration de tout vêtement ou objet de valeur apporté par les enfants. L'établissement ne procédera à aucun remboursement.

→ Comportements particuliers :

En cas de comportement mettant en jeu la sécurité physique, morale ou affective des uns et des autres (violence), une rencontre avec les parents sera proposée afin de trouver ensemble une solution adaptée.

ARTICLE 5 : TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

La commune de Vallet dispose de moyens informatiques destinés à faciliter les modalités d'inscriptions en direction des familles pour le restaurant scolaire et l'école de musique municipale, en ce qui concerne les structures gérées directement par la collectivité, mais



également aux services gérés par l'Ifac dans le cadre de la Délégation de Services Publics (le Multi accueil, l'Accueil périscolaire, l'Accueil de loisirs et le Pôle jeunesse).

Les informations recueillies dans le cadre de votre inscription sont utilisées uniquement pour les besoins du service ou sur la demande des partenaires associés (CAF, Trésor Public...) et ne peuvent être communiquées à un tiers. La durée de conservation de ces données correspond au respect de l'application des règles en matière de prescriptions légales.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée le 20 juin 2018 (RGPD), **vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement des informations vous concernant.**

Dans le cadre de cette loi, un recueil de consentement est à compléter sur la fiche « famille » du dossier d'inscription ou sur le portail familles. **Or les consentements sont nécessaires pour s'inscrire aux différents services.**

NOM :

PRENOM :

Vallet le

Signature

Précédé de la mention « lu et approuvé »

